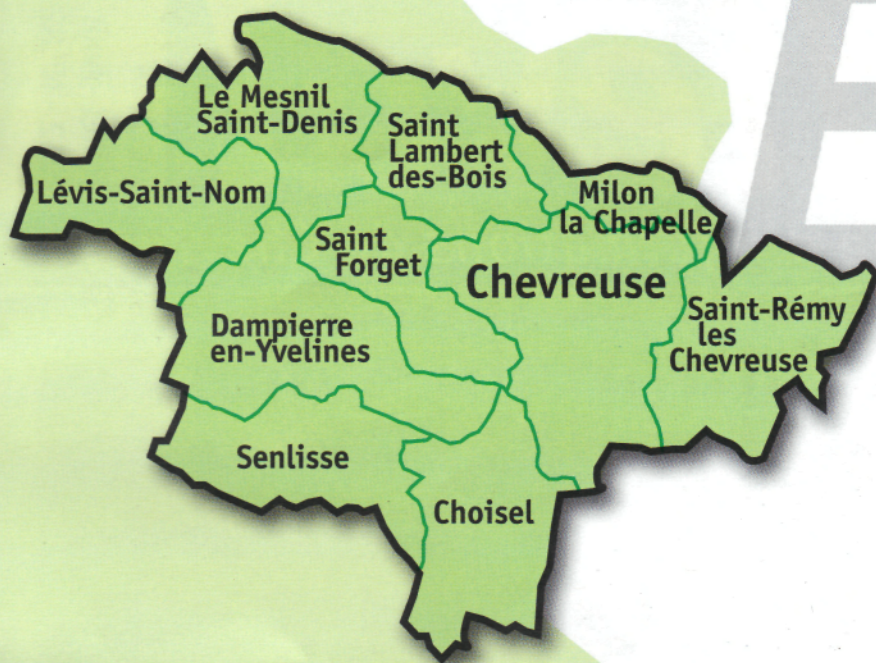




Edito

Exceptionnellement
les élus



*Claude Génot
Maire de Chevreuse*



*Alain Dajean
Energie Chevreuse*



*Annie Bossard
Chevreuse Autrement*

Nous avons exprimé à de nombreuses reprises notre volonté de participer activement à une démarche de coopération intercommunale imposée par la loi... sous réserve qu'elle réponde à la fois aux enjeux du territoire, aux attentes des habitants et qu'elle soit respectueuse des équilibres financiers et fiscaux des communes.

Depuis le début de ces travaux, les positions prises par le Conseil Municipal de Chevreuse l'ont toujours été à l'unanimité. Aujourd'hui encore, les 3 listes représentées au sein du conseil municipal s'expriment d'une seule voix. En effet, l'avancée des réflexions autour du projet d'intercommunalité nous préoccupe, et ne nous semble pas tenir compte des grands enjeux auxquels Chevreuse devra faire face dans les années à venir.

Malgré le refus du Préfet et de la CDCI de prendre en compte le périmètre que nous avons souhaité, nous avons toutefois participé activement aux groupes de travail animés par le SIVOM depuis plusieurs mois.

Cette démarche d'étude pose à ce jour des questions relevant du fond et de la forme.

Un projet de statuts, élaboré par un cabinet d'experts mandaté par le SIVOM, a été communiqué à l'ensemble des conseils municipaux des 10 communes. Il suscite de notre part de très vives réactions :

La représentativité des communes : l'inclusion dans ce projet d'un schéma de représentation des communes très déséquilibré (les trois communes représentant 80 % de la population ne disposeraient que de 46 % des sièges au conseil communautaire) ne peut qu'aviver les tensions entre les communes et porter préjudice au travail collectif engagé.

Quand bien même des oppositions existent entre les communes, il importe que la méthode choisie pour les traiter et plus généralement pour conduire la réflexion intercommunale soit favorable à l'émergence d'un consensus et ne favorise pas, au contraire, l'accentuation de ces oppositions.

Cette question est essentielle car elle doit traduire la volonté des communes participantes de concilier les intérêts de chacune d'entre elles. Il s'agit, notamment d'aboutir à un compromis entre une représentation significative des communes les moins peuplées et la place spécifique des communes les plus peuplées. Le nombre de sièges plafond prévu par la loi (38) et le nombre de communes (10) permettent à la fois de donner aux petites communes un nombre de sièges minimal tout en donnant aux communes les plus peuplées une représentation adaptée à leur place sur le territoire.

Le projet ne répond pas aux enjeux du territoire et aux attentes des habitants : cette dimension essentielle est notoirement absente des réflexions menées. Or elle est fon-

nt, et compte tenu de la gravité du sujet : l'Intercommunalité, s de Chevreuse ont décidé de faire paraître un éditorial commun. L'avenir de notre commune en dépend.

Claude Génot - Maire de Chevreuse

damentale : la future communauté de communes doit apporter une plus-value aux habitants du territoire tout en répondant aux enjeux de développement et d'aménagement du territoire pour le moyen et le long terme ; l'enquête d'opinion réalisée par le CSA pour le compte du SIVOM ne répond que partiellement à cette dimension de la réflexion intercommunale.

Les compétences : les groupes de travail réunis dans le cadre de la démarche engagée par le SIVOM n'ont pas permis d'aboutir à des scénarios de compétences. Pour autant le projet de statuts communiqué aux communes contient une liste de compétences assez large... sans proposition d'un intérêt communautaire. Il nous semble indispensable que les communes réfléchissent ensemble et valident une "pré-définition" de l'intérêt communautaire. Le risque est grand de transférer une compétence sans définition d'un intérêt communautaire en l'absence de ce travail préalable ; en effet, si dans les deux ans l'intérêt communautaire n'a pas été défini (faute de majorité qualifiée, par exemple), la totalité de la compétence sera transférée.

Les impacts financiers : les phases suivantes de l'étude devront permettre d'évaluer les impacts financiers et fiscaux de différents scénarios de compétences en intégrant les différents régimes fiscaux envisageables. Les résultats de ces simulations pourront amener les élus à ajuster les scénarios de compétences de manière à corriger certains impacts.

Cette étude financière devra apporter à la fois une évaluation de la viabilité financière de la future communauté et des impacts sur les communes et les contribuables. Il est à noter que les 3 plus grosses communes représentent plus de 80 % de la richesse fiscale du territoire, qu'elles supportent la quasi-totalité des charges de centralité (équipements publics...), et que leurs habitants sont déjà soumis à une pression fiscale largement supérieure à celle des autres communes.

La gouvernance : au-delà de cette question de la représentation, il est nécessaire de définir les modalités du fonctionnement de la future communauté : représentation au



*Réunion du Conseil municipal en mairie
sur l'Intercommunalité, lundi 4 juin*

sein du bureau, majorités renforcées pour certaines décisions structurantes, obligation de consulter les communes en amont de certaines décisions communautaires, droit de veto des communes concernant la création de services ou d'équipements communautaires sur leur territoire, etc.

L'élaboration collective d'un projet de charte de fonctionnement, en addition des statuts juridiques serait de nature à répondre à ces questions clés.

La démarche de réflexion engagée doit donc être revue, à la fois dans son objet et ses modalités.

La question de la gouvernance doit être traitée en priorité, en recherchant le consensus. En effet, la réponse à cette question fondamentale est de nature à faciliter les échanges entre les communes sur tous les autres points.

L'enjeu de ce projet est trop important pour en sacrifier les dimensions essentielles. ■

Ensemble pour Chevreuse – Majorité Municipale.
Energie Chevreuse – Alain Dajean, Philippe Gouvenet, Ghislaine Prod'homme, Clément Roques.
Chevreuse Autrement – Annie Bossard, Didier Lebrun, Claudine Montani.